



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du mardi 21 mai 2024 à 18h30

Salle du Conseil Communautaire au siège de Grand Lieu Communauté - PA de Tournebride
LA CHEVROLIERE

PROCES VERBAL

M. le Président ouvre la séance à 18h36 et énonce les absents et les pouvoirs.

M. le Président précise que suite à des problèmes techniques sur le réseau informatique dus à l'orage, la séance ne sera pas retransmise sur Facebook.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BAUDRY accepte la fonction.

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Jessica BERTECHÉ, absente, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Stéphan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD

M. Alain THALINEAU, absent
Mme Sylvie ETHORE, absente

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2024 ET
DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET LE PRESIDENT**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2024

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Il sera demandé au Conseil communautaire d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 mars 2024.

Mme BATARD précise que lors de son intervention (point 27 - Contrat de mixité social de la commune de Pont Saint Martin - pages 53-54), elle parlait des objectifs du PCAET.

M. le Président en prend bonne note et demande que cette rectification soit faite dans le procès-verbal.

Le Conseil communautaire APPROUVE à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 26 mars 2024.

→ Cf. pièce jointe : projet de procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Il sera rendu compte des décisions prises par le Bureau et le Président dans le cadre des délégations qui leur ont été accordées par le Conseil.

Le Bureau communautaire a pris les décisions suivantes :

1	16/04/2024	Attribution du marché public de travaux de réhabilitation de réseaux des eaux usées sur la commune de Geneston, allée des Maisonneuves, rue des Genêts, rue des Jonquilles et rue des Primevères	DE112-B160424
2	23/04/2024	Attribution des marchés publics de travaux d'itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Lieu Communauté – Itinéraire 91a de La Chevrolière au giratoire de Tournebride - Lots 1 et 2	DE115-B230424

Le Président a pris les décisions suivantes :

1	12/03/2024	CRCA – Ligne de trésorerie	DE055-P120324
2	12/03/2024	Demande de subvention au titre du Fonds vert pour la rénovation, amélioration et sécurisation des bâtiments communautaires : la pépinière d'entreprises du Parc d'activités de Tournebride à La Chevrolière et le Prieuré de Saint Philbert de Grand Lieu	DE056-P120324
3	20/03/2024	Attribution du marché public de travaux de réhabilitation de réseaux des eaux usées sur la commune du Bignon – Place de la Moricière (44)	DE057-P200324
4	20/03/2024	Avenant n° 2 au lot 2 du marché de Travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon	DE058-P200324
5	26/03/2024	Attribution du marché public pour la réalisation de la mission géotechnique dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration de La Chevrolière.	DE059-P260324
6	27/03/2024	Demande de subvention au titre du Fonds vert pour entreprendre une étude d'opportunité de déploiement de lignes de covoiturage sur 10 corridors du territoire de Grand Lieu Communauté	DE108-P270324
7	27/03/2024	Opération « tous à vélo »	DE109-P270324
8	04/04/2024	Attribution du marché public de prestations intellectuelles pour des études d'opportunité de déploiement de lignes de covoiturage sur 10 corridors du territoire de Grand Lieu Communauté	DE110-P040424
9	09/04/2024	Attribution du marché public pour la Mission de programmation et d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les projets de réaménagement de la	DE111-P090424

		piscine AQUA 9 de MONTBERT et du centre aquatique LE GRAND 9 de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	
10	22/04/2024	Attribution du marché relatif à une étude de délimitations de zones humides et recherche des habitats et flore protégés – PA Moulin de la Chaussée (Saint-Philbert de Grand Lieu) – PA Bois Fleuri 2 (La Chevrolière)	DE113-P220424
11	23/04/2024	Approbation de l'avenant n°1 au Lot 4 – Menuiseries extérieures du marché de travaux de construction du Préau de la maison des pêcheurs à Passay	DE114-P230424
12	23/04/2024	Attribution du marché relatif à la réalisation de la mission géotechnique dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de Pré Peau au Bignon	DE116-P230424
13	29/04/2024	Création de poste pour le motif d'accroissement saisonnier de l'activité au sein du service Bâtiments des Services techniques communautaires	DE117-P290424
14	29/04/2024	Création de poste pour le motif d'accroissement saisonnier de l'activité au sein des Services techniques communautaires	DE118-P290424
15	29/04/2024	Création de poste pour le motif d'accroissement saisonnier de l'activité au sein des équipements aquatiques communautaires	DE119-P290424
16	29/04/2024	Attribution du marché public de prestations intellectuelles pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la nouvelle station d'épuration sur le Parc d'activités de la Bayonne sur la commune de Montbert (44)	DE120-P290424
17	29/04/2024	Attribution du marché public de travaux relatif à la mise en œuvre de la signalisation verticale et horizontale sur des itinéraires cyclables reliant Saint-Philbert de Grand Lieu à La Limouzinière et Saint-Colomban à La Limouzinière (ITI 96)	DE121-P290424
18	30/04/2024	Attribution du marché public de prestations intellectuelles relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un aménagement giratoire à l'entrée du Bourg sur la RD 61 à La Limouzinière	DE122-P300424
19	07/05/2024	Attribution du marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation des études faune-flore et délimitation de la zone humide dans le cadre de la réalisation d'un aménagement cyclable (ITI 93a) entre les communes de Montbert - Geneston	DE123-P070524
20	07/05/2024	Contrat de reprise des déchets d'équipements et d'ameublement	DE124-P070524

Il sera demandé au Conseil communautaire

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT.

Le Conseil communautaire PREND ACTE à l'unanimité des membres présents des décisions prises par le Bureau communautaire et le Président en vertu de l'article L.5211-11 du CGCT.

ATTRACTIVITÉ

3. BILAN A MI-PARCOURS DU CLS - AVENANT

Rapporteur : Mme Karine PAVIZA

Signé le 30 septembre 2021 pour une durée de 5 ans, le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux besoins du territoire et de ses habitants.

Un Contrat Local de Santé est signé entre une collectivité territoriale et l'Agence Régionale de Santé. Cet outil permet de mieux articuler les politiques publiques locales en santé sur le territoire et de créer une synergie entre tous les acteurs locaux pour développer des actions de proximité. Il décline également les priorités du Projet Régional de Santé.

Les axes stratégiques retenus dans le Contrat Local de Santé de Grand Lieu Communauté pour répondre à ces problématiques se déclinent autour **de 4 thématiques** :

- **L'accessibilité à la santé** : visibilité de l'offre, accès au numérique, mobilité, interconnaissance entre professionnels.
- **L'accès à l'offre de soins de 1er et 2nd recours** : maintien de l'offre actuelle, coordination entre professionnels, attractivité du territoire, sensibilisation autour de la santé mentale.

- **Les parcours de santé des personnes fragiles** : interconnaissance des acteurs du handicap, information sur les aides aux aidants, soutien pour la diversification des offres d'hébergement pour les personnes âgées.
- **La prévention et la promotion de la santé** : interconnaissance des acteurs œuvrant auprès des enfants, soutien à la parentalité, prévention en direction des jeunes et des personnes âgées, promotion d'un environnement favorable à la santé, promotion des formations premiers secours auprès des associations.

24 fiches-actions ont été rédigées et à ce jour, et 15 actions ont été réalisées.

Il sera proposé au Conseil communautaire :

- **DE VALIDER** une nouvelle fiche-action, à inclure dans l'axe 3 : « Mettre en place des pratiques sportives adaptées aux personnes fragiles ».

Grand Lieu Communauté pourrait mettre à disposition les espaces aquatiques (Grand 9 à St Philbert de Grand Lieu et L'Aqua 9 à Montbert), ainsi qu'un Maître-Nageur Sauveteur, à des structures qui bénéficient à l'ensemble de la population du territoire de Grand Lieu (par exemple, le CH Daumézou), selon des créneaux horaires dédiés.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Mme PAVIZA présente le sujet et énonce les actions menées :

1°) Accessibilité à la santé

- **Lien et soutien financier auprès de l'association Auto-solidaire** pour faciliter leur communication (transport solidaire assuré par des chauffeurs bénévoles sur les 9 communes) – l'association a pu bénéficier d'une subvention lors du dernier Conseil communautaire et bénéficie d'un accompagnement de Grand Lieu Communauté pour sa communication (flyers distribués dans les 9 communes) – Un projet de formation sur la santé mentale est actuellement étudié en concertation avec l'association pour une mise en place en 2025.
- **Mieux coordonner la prise en charge des personnes en situation de précarité** : Réunions d'information avec la CPAM pour les élus au Social, les CCAS et le CLIC
Présentation du dispositif Histologe par la DDTM pour la lutte contre l'habitat indigne aux CCAS, au CLIC et à la chargée de mission habitat.
- **Mise en place d'ateliers numériques pour les usagers** au sein de structures dédiées, avec la CPAM depuis 2022 – en lien avec l'association « Coup de main numérique » qui a dirigé Saint Colomban et Saint Lumine de Coutais vers l'UDAF pour des accompagnements individuels, Geneston et La Limouzinière vers l'association « Coup de main ».
- **Présentation de la Maison Des Adolescents** auprès des CCAS (fonctionnement, actions et possibilités de cet établissement en faveur des adolescents du territoire).

2°) Accès à l'offre de soins de 1^{er} et 2nd recours

- **Travail partenarial avec les professionnels de santé du 1^{er} recours** : Réunion avec la CPAM et l'ARS à destination des professionnels de santé (décembre 2021) – environ 80 professionnels rassemblés
Soutien logistique lors de la création de la CPTS (2022-2023)
Rencontres entre le CLS et la CPTS pour élaborer leur projet de santé (2024)
- **Organisation de 3 formations « Premiers Secours en Santé Mentale »** pour les conseillères en Mission locale, les animateurs jeunesse et les agents de prévention des 9 communes

Mme PAVIZA précise qu'il est possible de s'inscrire aux formations organisées.

- **Création du Groupe de Prévention du Suicide** (2022) et **Formation Sentinelle** pour des agents et élus du territoire (octobre 2023 et mai 2024) donnant les outils pour détecter les premiers signes d'idée suicidaire chez une personne.

3°) Parcours de santé des personnes fragiles

- **Organisation de temps forts et ateliers pour informer les aidants sur les aides au répit**, en partenariat avec le CLIC Vivre son Âge (2022 à 2024)
- **Rencontre des CCAS avec l'ARS sur la thématique de l'habitat indigne** (mars 2023)

4°) Prévention et promotion de la santé

- Organisation de conférences-débat pour les parents et adolescents pour **renforcer l'aide à la parentalité** (1^{ère} conférence sur les enjeux de l'adolescence [rage-fierté-créativité] et la 2nde sur les émotions)
- **Campagne de sensibilisation et de mesure du risque radon** (hivers 2022-2023 et 2023-2024) – les 6 communes sur les 9 qui sont en catégorie 3, ont pu bénéficier de kit de mesure (143 ont été distribués et 125 ont été retournés) – les habitants ayant les mesures les plus élevées ont pu être accompagnés par le CPIE Logne et Grand Lieu pour envisager les travaux nécessaires afin de les diminuer.
- **Réunion d'information sur la qualité de l'air** aux abords de l'aéroport de Nantes-Atlantique, animée par Air Pays de Loire (fin 2022).
- Temps fort à destination des élus et agents pour **promouvoir un urbanisme favorable à la santé** (juin 2023) – animation faite par l'IREPS et l'ARS. Il est prévu d'organiser une nouvelle rencontre pour aller plus loin dans les réflexions menées.

Mme PAVIZA rappelle que le CLS travaille aussi sur le PCAET.

Mme PAVIZA présente les perspectives et les actions à venir :

- **Réunion annuelle pour mieux coordonner les prises en charge des personnes en situation de précarité** avec la CPAM pour les CCAS et le CLIC, le 6 juin 2024 (sujets : nouveaux portails partenaires et webinaires organisés par la CPAM pour les Collectivités)
- **Ateliers NESTING** animés par le CPIE à destination des jeunes parents et des femmes enceintes (jeudi 27 juin – automne 2024)
- **Temps fort pour informer les aidants sur les aides au répit** le 20 septembre 2024 (ciné-débat suite à la projection du film « mon vieux » d'Elie SEMOUN traitant de la maladie d'Alzheimer), suivi de 7 ateliers d'octobre à décembre
- Organisation d'une **conférence-débat sur l'usage des écrans** (automne 2024) en lien avec la CTG
- Organisation d'une **conférence sur la prévention des AVC** le 7 novembre 2024 à La Chevrolière
- Projet d'un **forum du handicap** en 2025 (associations, professionnels, institutions)
- Formation des animateurs jeunesse pour accompagner les jeunes dans leur **usage des médias**

Mme PAVIZA invite les personnes qui souhaiteraient de plus amples renseignements sur le CLS et ses actions, à la contacter.

M. le Président remercie Mme PAVIZA pour son exposé et la félicite pour le travail réalisé qui n'allait pas de soi car cette compétence n'était pas dans les gènes de la Collectivité. Il remarque l'émulation et l'implication des élus, des services et des agents dans ce domaine.

M. BERTIN interpelle Mme PAVIZA sur une possible inversion CPIE et PMI dans son bilan.

Mme PAVIZA précise que le CPIE va aussi pouvoir organiser des ateliers NESTING sur le thème « comment garder des enfants dans un environnement sain ? ».

M. le Président félicite Mme PAVIZA pour la clarté de ce bilan et lui propose de présenter la nouvelle fiche action du CLS.

Mme PAVIZA demande de pouvoir enrichir le Contrat Local de Santé par l'inclusion d'une nouvelle fiche-action dans l'axe 3 « Mettre en place des pratiques sportives adaptées aux personnes fragiles » - cela concerne la mise en place d'actions sportives pour les personnes en situation de handicap psychique (centre hospitalier Georges Daumézon), moteur et autres, notamment sur les équipements aquatiques communautaires (Grand 9)

M. le Président demande s'il y a des remarques sur ce sujet.

Mme MENARD précise qu'il n'y a pas que le centre hospitalier Daumézon qui a sollicité des créneaux. Elle signale que la Maison sport santé de Saint Philbert a aussi sollicité des créneaux. Elle demande que l'Assemblée valide cette nouvelle fiche pour permettre l'attribution des créneaux demandés.

Mme PAVIZA répond que cette nouvelle fiche peut permettre à la Maison sport santé d'avoir des créneaux au Grand 9, à condition que le règlement de celle-ci le prévoit.

M. le Président propose le vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la nouvelle fiche-action 3.5 " **Mettre en place des pratiques sportives adaptées aux personnes fragiles** », s'incluant dans l'axe 3 : « **Parcours de santé des personnes fragiles** »
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous les documents s'y rapportant.

→ Cf. pièces jointes : Fiche-action – Pratiques sportives adaptées

ADMINISTRATION GENERALE

4. RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.* »

Grand Lieu Communauté a réalisé un état de l'activité des services durant l'année 2023 qui sera présenté sous forme d'infographie au Conseil communautaire.

Il sera proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023.

M. le Président rappelle que ce rapport d'activités présente l'activité des pôles communautaires et que chaque commune devra le présenter en Conseil municipal.

M. le Président précise qu'il se met à la disposition des communes pour venir le présenter en Conseil municipal.

M. le Président présente le rapport d'activités 2023 des services comunautaires.

1°) Attractivité

Adoption de la Stratégie de Développement Économique (un premier bilan devrait être présenté au Conseil communautaire prochainement).

Accompagnement à la création de villages d'entreprises sur plusieurs parcs d'activités

Lancement de l'opération Ma Boutique à l'Essai pour dynamiser les centres-bourgs - 1^{ère} inauguration à La Chevrolière

Commercialisation de la carte cadeau 100% locale avec plus de 65 commerces partenaires

19 847 visiteurs accueillis dans les sites touristiques

Lancement d'un diagnostic agricole en lien avec la Chambre d'agriculture (suivi par M. LAUNAY)

Réalisation d'une étude-diagnostic sur les 2 équipements aquatiques présentée en Conseil communautaire

2°) Environnement

Bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial

Diagnostic du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables

Mise en service de la station d'épuration des Fontenelles

Véritable succès du dispositif de subvention pour la remise aux normes des installations d'assainissement non collectif

Mise en œuvre des nouvelles modalités d'accès aux déchèteries

Prospection pour l'achat du foncier et attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de centre de compostage

3°) Mobilités

Validation et signature du Contrat opérationnel de Mobilité avec la Région Pays de la Loire

Opération Tous à Vélo : enveloppe portée à 25 000 € pour l'acquisition et la réparation de vélos mécaniques et à assistance électrique

Inauguration de l'itinéraire cyclable Saint Philbert de Grand Lieu – Saint Lumine de Coutais

2 390 élèves transportés dans les cars de transport scolaire. M. le Président souhaiterait qu'ils soient plus nombreux.

4°) Aménagement

Succès de l'ouverture du guichet de dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations d'urbanisme (42% de demandes dématérialisées)

Plus de 3400 actes d'urbanisme traités

Accompagnement de plus de 200 personnes par Grand Lieu Rénov' pour la rénovation énergétique de leur logement

85 subventionnements pour des travaux de rénovation énergétique ou de maintien à domicile

M. le Président remarque que l'année 2023 a été riche en projets comme les années passées. Il estime que l'année 2024 le sera aussi.

M. le Président fait remarquer que les thèmes de la transition écologique et de l'attractivité du territoire ressortent bien dans les projets et actions menés.

M. MARTEIL demande si une signalétique particulière va être mise en place pour signaler les itinéraires doux (comme celle installée en Vendée).

M. le Président précise qu'il y a une signalétique présente sur les itinéraires et demande que l'exemple donné par M. MARTEIL soit examiné pour une éventuelle mise en œuvre.

M. PICCONE signale que concernant la piste cyclable entre Saint Philbert de Grand Lieu et Saint Lumine de Coutais, il existe des passages très dangereux pour les cyclistes et estime que l'étude du trajet n'a pas été suffisante. Il précise que « ce trajet est un échec car les gens ne l'utilisent pas ».

M. le Président précise que le Vice-Président en charge des Mobilités, M. BEAUGÉ, aurait pu répondre à cette remarque. Il précise que concernant les itinéraires cyclables, il y a plusieurs types d'itinéraires réalisés, plus ou moins sécurisés en fonction du foncier disponible pour le tracé.

M. le Président précise que pour chaque itinéraire réalisé ou à réaliser, Grand Lieu Communauté bénéficie de l'accompagnement d'un cabinet spécialisé dont la compétence dans ce domaine est certifiée.

M. le Président prend note de la remarque de M. PICCONE et rappelle que toute politique publique doit faire l'objet d'une évaluation. Il précise que sur ce trajet, il n'existait pas forcément d'autres alternatives que celle choisie.

M. COUDRIAU indique que sur ce trajet, Grand Lieu Communauté a fait face à un problème de foncier disponible et à une interdiction de « buser » les fossés pour élargir la route. Il s'interroge sur la dangerosité énoncée. Il reconnaît que l'idéal aurait été de réaliser une voie verte sur la route du haut mais là aussi, on se heurte au problème du foncier à acquérir.

M. PICCONE prend à témoin M. MICHAUD concernant un investissement de 3-4 M € évoqué en Commission en 2023 et comprend que le coût et les procédures peuvent être un frein à la réalisation mais souhaiterait que dans ces cas précis, les études soient approfondies. Il précise qu'il dispose de plusieurs témoignages d'utilisateurs quant à la dangerosité du tracé.

M. MICHAUD acquiesce à la remarque de M. PICCONE et précise que « tout est une question de budget ». Il précise que l'idéal aurait été de réaliser cet itinéraire comme celui entre La Chevrolière et Pont Saint Martin, avec une voie assez large pour une piste cyclable. Il reconnaît que le foncier disponible et les normes interdisant le busage des fossés ne le permettent pas. Il précise que tout n'est pas négatif sur ce tracé car il a eu des remontées positives : la réalisation de la passerelle sous le pont. Il précise que « comme dans un foyer, on fait avec l'argent qu'on a ». Il espère que des crédits conséquents seront attribués aux futures réalisations.

M. COUDRIAU précise que sur Saint Lumine de Coutais des aménagements de sécurisation ont été réalisés.

M. le Président souligne qu'il serait intéressant de sonder les utilisateurs et d'étudier d'éventuelles améliorations à apporter. Il souhaite que dans l'avenir l'utilisation du vélo se développe, ce qui pourrait permettre de doter le territoire d'une infrastructure plus conséquente.

M. le Président précise que l'aménagement de cet itinéraire s'élève à 130 000 €. Il précise qu'il convient d'observer le développement du vélo sur ce tracé pour envisager une action d'amélioration ultérieure.

M. PICCONE demande à M. le Président de prendre la réflexion dans le sens inverse : « améliorons les structures pour que le vélo se développe et non le contraire ». Il précise que « c'est en donnant des voies aux cyclistes que la pratique du vélo se développera ».

M. le Président intervient quant au choix de la route pour l'implantation de cette voie verte. Il précise que le flux de véhicules n'est pas important c'est pourquoi l'aménagement a été réalisé de cette manière. Il entend les arguments de M. PICCONE sur des améliorations à apporter.

M. MICHAUD demande si M. le Président peut rappeler le coût de la réalisation de l'itinéraire entre La Chevrolière et Pont Saint Martin.

M. le Président répond que l'opération a coûté près d'1 M €. Il annonce que les travaux de réalisation de l'itinéraire La Chevrolière – Tournebride qui vont débuter devraient s'élever à presque 1.2 M €, sans l'achat du foncier. Il précise que le foncier est souvent le point d'achoppement des projets entrepris car si certains propriétaires fonciers sont favorables aux projets, d'autres le sont moins, empêchant leur réalisation.

M. FÉTIVEAU souscrit aux propos de M. le Président quant à la maîtrise du foncier. Il précise qu'un itinéraire entre Les Sorinières et Pont Saint Martin est actuellement à l'étude en lien avec le Département. Il précise que pour ce projet, l'avantage est la ligne de chemin de fer Nantes-Lagé (propriété communale d'une emprise de 8 mètres) qui sera utilisée. Il précise que c'est aux communes de maîtriser ce foncier sur le long terme pour pouvoir réaliser ces projets.

M. FÉTIVEAU souligne que le coût des projets n'est pas discuté aux vues des enjeux pour le territoire, car ils servent non seulement pour les trajets domicile-travail mais aussi pour les loisirs. Il reconnaît l'importance de sécuriser ces tracés, opération souvent compliquée à cause du foncier.

M. FÉTIVEAU prend l'exemple d'un projet de voie verte entre Pont Saint Martin et Rezé dont la réalisation s'avère compliquée à cause de l'interdiction de buser les fossés pour élargir les voies. Il considère que cette interdiction est une ineptie tant sur le plan de la gestion hydraulique mais aussi de la gestion des pollutions diffuses.

M. le Président remercie les intervenants et propose de prendre acte de la présentation du rapport d'activités.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2023 des services communautaires de Grand Lieu Communauté.

M. le Président rappelle qu'il se tient à la disposition des communes pour présenter ce rapport en Conseil municipal.

→ Cf. pièce jointe : infographie - Rapport d'activités 2023 des services communautaires

ENVIRONNEMENT

5. RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DECHETS ET BILAN A 1 AN DES MODALITES D'ACCES EN DECHETERIES

Rapporteur : M. Bernard COUDRIAU

En application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers. »

Le rapport préparé par le service expose les indicateurs techniques et financiers du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il y figure également une présentation générale du service et de son fonctionnement et les faits marquants de l'année 2023, notamment le bilan des nouvelles modalités d'accès en déchèteries adoptées au 1^{er} janvier 2023.

Cette synthèse sera présentée au sein de chaque Conseil municipal de Grand Lieu Communauté.

Il sera proposé au Conseil communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activités du service déchets pour l'année 2023.

M. COUDRIAU présente le sujet.

M. COUDRIAU rappelle une règle d'or : « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Il rappelle la chronologie des principales actions menées par le service Déchets :

- 2007 Vente des composteurs
- 2017 Mise en place de la redevance incitative (changement des habitudes de la population) – Extension des consignes de tri (plastiques)
- 2018 Travaux de réhabilitation des déchèteries (garde-corps sur les plateformes, construction de plateformes pour les déchets verts (400 m2) et les gravats (150 m2) et des barrières)
- 2021 Levée toutes les 2 semaines – Programme de prévention des déchets
- 2023 Nouvelles modalités d'accès aux déchèteries

M. COUDRIAU précise comment est financé le service Déchets :



M. COUDRIAU précise quelles actions sont financées par la facture déchets :

- Les déchèteries : gestion quotidienne (Sté BRANGEON), entretien et travaux
- La collecte des ordures ménagères et des emballages (URBASER ENVIRONNEMENT)
- Le traitement des ordures ménagères et des emballages (et l'acquittement de la TGAP : taxe produits polluants pour un montant de 200 000 €)
- Les points d'apports volontaires (VEOLIA)
- La relation aux usagers et les autres collectes (amiante, coquillages, DEEE)
- Les projets d'avenir :
 - o Centre de compostage au Bignon
 - o Création d'une usine d'incinération de la Prairie des Mauves – pour le traitement des ordures ménagères de Nantes Métropole et de 7 autres intercommunalités

M. COUDRIAU rappelle les nouvelles modalités d'accès aux déchèteries mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023 :

Habitants :

- 12 passages en déchèteries/an inclus avec la carte de déchèterie
- Du 13^{ème} au 18^{ème} passage : facturation de 7€/passage (à partir du 19^{ème} passage, la carte est bloquée)
- Mise en place d'un portique limitant l'accès aux véhicules de - de 2 mètres (une dérogation peut être demandée auprès du service Déchets de Grand Lieu Communauté)
- Intensification des opérations de broyage des branchages : 6 opérations / an (3 au printemps et 3 à l'automne)

Professionnels :

- De nouveaux **créneaux horaires dédiés aux professionnels**
- Mise en place d'une **tarification plus juste**, aux matériaux et aux volumes

M. COUDRIAU précise que Grand Lieu Communauté souhaite une gestion plus vertueuse des déchets. Dans ce cadre, il annonce une meilleure valorisation et une réduction des déchets en 2023 pour un environnement préservé. Il précise qu'une diminution de 48 % des tonnages reçus a été constatée, soient 9 461 tonnes de déchets collectés en moins par rapport à 2022 (19641 tonnes contre 10 180 tonnes en 2023). Il fait remarquer que cela correspond à 285 camions bennes, pesant chacun 33 tonnes, qui n'ont pas circulé sur le territoire.

M. COUDRIAU signale une baisse très nette des gravats (-67 %), du tout venant (-40 %) et des déchets verts (-35 %).

M. COUDRIAU précise qu'il n'y a pas d'augmentation significative des dépôts sauvages constatée.

M. COUDRIAU précise que les habitants se bien appropriés ces nouvelles dispositions et annonce une moyenne de 6 passages par foyers (253 foyers, soit 1.53 %, ont dépassé les 12 passages annuels). Il indique que 512 passages ont été comptabilisés pour les 6 opérations de broyage organisées en 2023.

M. COUDRIAU précise le gain retiré par les utilisateurs suite à ces évolutions :

- Qualité d'accueil et d'accompagnement des usagers
- Tenue et propreté des sites
- Optimisation du tri des déchets

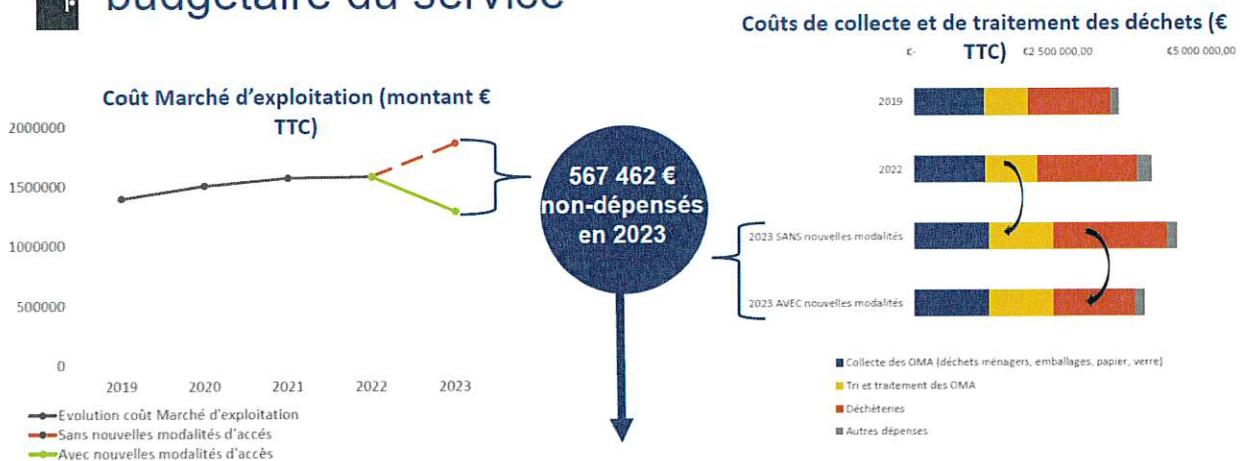
M. COUDRIAU fait un parallèle entre 2022 et 2023 concernant :

- Les apports de déchets en déchèterie : 472 kg / habitant en 2022 et 241 kg en 2023
- Les ordures ménagères : 197 kg en 2022 et 2023 (la moyenne nationale : 318 kg / habitant en 2022)

M. COUDRIAU présente une diapositive montrant les coûts d'exploitation, de collecte et de traitement des déchets :



Des efforts collectifs qui ont assuré l'équilibre budgétaire du service



Un budget maîtrisé qui préserve le pouvoir d'achat des ménages

Pas d'augmentation du montant de la Redevance Incitative

M. COUDRIAU précise que si ces nouvelles modalités d'accès n'avaient pas été mises en place, les coûts seraient très nettement supérieurs à ceux présentés.

M. COUDRIAU indique que le budget est maîtrisé et qu'il n'y aura pas d'augmentation de la redevance incitative en 2024 et 2025.

M. COUDRIAU aborde le service dédié aux professionnels et constate :

- **Augmentation des passages** des professionnels en cohérence avec les attendus (limitation de la fraude) : + 138%
- **Tarifcation au flux plus juste** (non facturation du carton et de la ferraille)
- **Meilleur accompagnement** grâce aux créneaux dédiés
Des échanges en cours pour un éventuel réaménagement des horaires
- **Travail en cours** avec les organismes représentants du bâtiment (Vendée Matériaux de Saint Philbert de Grand Lieu, la carrière de Saint Colomban, Tri and Collecte au Bignon et Point P à Montbert) :
Déploiement de la filière bâtiment et lien avec les déchèteries publiques

M. COUDRIAU aborde les études et les projets à venir :

- **Valorisation** de la ressource déchets verts sur le territoire
alimentation du centre de compostage (projet à l'étude) : déchets verts des déchèteries et les boues des 15 STEP
broyat pour composteurs
- **Déploiement** de solution(s) de tri à la source des biodéchets (30 % du volume des bacs gris) – M. COUDRIAU estime que 94 % des foyers du territoire devront mettre en place un compostage individuel (dans le jardin), les 6 % restant concernant les collectifs et les maisons de ville sans jardin

pour lesquels des composteurs partagés ou autres solutions plus adaptées pourront être déployés.

M. COUDRIAU confirme qu'aucun foyer du territoire ne sera laissé sans solution de compostage.

- **Déploiement** de nouvelles filières de tri et de réemploi (articles de sports de loisirs et articles de bricolage et jardins dont la collecte s'effectue le samedi matin en même temps que les DEEE).

M. le Président remercie M. COUDRIAU pour son intervention et rappelle l'engagement pris de présenter en séance un bilan des nouvelles modalités d'accès en déchèterie après 1 an d'application.

M. le Président souligne que la population et les professionnels se sont appropriés ces nouvelles mesures, même si elles pouvaient paraître impopulaires et souligne les diminutions d'apport de déchets, leur valorisation, la maîtrise des coûts et les améliorations apportées au service dispensé.

M. le Président insiste sur le pourcentage très faible de foyers effectuant plus de 12 passages par an en déchèterie (1.53 %) et confirme que l'ensemble des mesures mises en place vont permettre de ne pas augmenter la redevance incitative d'ici la fin de la mandature malgré le poids croissant de la TGAP.

M. le Président demande s'il y a des interventions.

M. PICCONE remercie M. COUDRIAU pour sa présentation « rafraîchissante » et fait part de son scepticisme quant à la baisse enregistrée de 48 % des déchets reçus en 2023. Il donne rendez-vous pour la présentation du rapport d'activités 2024 considérant que Machecoul et Rezé se sont dotées de portiques. Il revient sur les chiffres annoncés et pense que les professionnels sont partis ailleurs pour leurs gravats.

M. PICCONE demande des précisions quant aux recettes du budget qui n'apparaissent pas dans le document transmis. Il précise que les dépenses d'un montant de 4.5 M € sont bien visibles mais il n'y a pas le total des recettes. Il précise qu'il a effectué le calcul et annonce que le montant des recettes serait de 5.837 M € soit un excédent s'élevant à 1.3 M €. Il ne comprend pas pourquoi les discours sont alarmistes quand il y a un excédent important. Il souhaiterait plus de positivisme dans les débats du Conseil et trouve logique que la redevance incitative ne soit pas augmentée compte tenu de cet excédent.

M. COUDRIAU précise que si excédent il y a c'est que la gestion du service est efficace et qu'il convient de s'en féliciter. Il précise aussi que le budget du service finance aussi les projets à venir (centre de compostage du Bignon et usine d'incinération de la prairie de Mauve évoqués dans le rapport)

M. PICCONE revient sur les augmentations précédentes de la redevance incitative et précise de nouveau qu'il trouve logique qu'elle ne soit pas réaugmentée cette année.

M. le Président précise que les éléments financiers, présentés lors d'un précédent Conseil, seront redonnés ultérieurement. Il confirme les investissements conséquents à venir considérant les projets exprimés, la hausse des coûts de collecte (marchés publics en cours) et la TGAP qui augmente chaque année.

M. le Président reste serein quant à la maîtrise du budget jusqu'à la fin de la mandature mais rappelle que dans le domaine des déchets, l'investissement s'établit en millions d'€.

M. le Président revient sur la baisse de moitié du volume de déchets en déchèterie et convient que le volume pour 2024 sera probablement plus important, mais précise que même si la baisse dans le temps n'est que de 20 %, il est possible de parler de « belle réussite ».

M. MICHAUD précise qu'il a été interpellé par des habitants sur le nombre de 12 passages en déchèterie et sur la possibilité d'un report sur l'année suivante des passages non effectués. Il précise qu'il a expliqué le règlement à ces habitants. Il précise qu'il souhaitait que cette précision soit évoquée en séance.

M. MICHAUD fait remarquer la présence de camion dans les déchèteries alors même qu'elles sont fermées. Il se demande s'il n'y a pas quelques trafics qui s'y déroulent. Il demande ce qui peut être mis en place pour faire cesser ces intrusions.

M. le Président reconnaît que sont constatées des intrusions sur les déchèteries et précise que consigne a été donnée au prestataire de porter plainte systématiquement et d'enlever les containers contenant les matériaux les plus précieux.

M. le Président confirme que le nombre de passages annuels en déchèterie est bien 12 et qu'ils ne sont pas reportables sur l'année suivante. Il précise que les habitants se sont bien rendu compte que ce nombre est suffisant.

Mme BATARD évoque le nombre de passages pour la collecte des ordures ménagères et souligne que les habitants qui trient leurs déchets ne sont pas récompensés. Elle précise que tous n'ont pas besoin de 12 levées par an et demande que soit étudié un abonnement de 3 ou 6 levées par an. Elle précise qu'elle ne souhaite pas un remboursement des levées non effectuées mais trouve que la redevance n'est pas incitative pour les foyers qui font des efforts par rapport à ceux qui n'en font pas. Elle précise qu'elle ne comprend pas les réticences à travailler sur ce point.

M. COUDRIAU revient sur le fait que la redevance incitative contribue au financement du service Déchets dans sa globalité.

Mme BATARD souhaite qu'un geste soit fait en faveur des foyers qui s'impliquent dans le tri des déchets par rapport à ceux qui ne le font pas. Elle considère que c'est un signe à envoyer à la population pour qu'ils servent d'exemple et que les volumes traités diminuent.

M. DOUAUD demande que l'on soit vigilant par rapport aux professionnels quant aux dépôts de leurs déchets. Il rappelle qu'ils sont taxés sur les matériaux achetés et doivent payer aussi pour le dépôt de ces matériaux usagés. Il interpelle l'Assemblée sur le fait que les bennes mises à disposition pour le retour de ces matériaux sont vides. Il pose la question de la destination des déchets professionnels.

M. DOUAUD félicite M. COUDRIAU pour sa présentation et lui demande de rester vigilant quant aux retours des matériaux usagés issus des activités de rénovation et construction. Il renouvelle sa question « où vont ces matériaux puisqu'on ne les retrouve pas dans les chiffres du bilan présenté ? ».

M. le Président prend note de cette question et précise que les partenaires seront interrogés sur ce point.

M. le Président revient sur le montant de l'excédent du budget Déchets 2023 et annonce 373 000 € en fonctionnement et un peu plus de 20 000 € en investissement.

M. PICCONE demande des précisions quant aux biodéchets. Il demande qu'une présentation des solutions envisagées soit faite en séance avant toute prise de décision.

M. COUDRIAU précise qu'une présentation a déjà été faite en Conseil d'exploitation Déchets et en Bureau communautaire.

M. le Président propose de reprogrammer une présentation pour un prochain Conseil.

M. le Président propose de prendre acte de la présentation du rapport d'activités Déchets 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2023 du service déchets de Grand Lieu Communauté.

M. le Président félicite le travail des services pour le travail accompli sur l'année 2023.

Cf. pièce jointe → rapport d'activités 2023 du service déchets

FINANCES ET MUTUALISATION

6. FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE GENESTON

Rapporteur : M. Frédéric LAUNAY

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

La commune de Geneston sollicite le Fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour la **réalisation de travaux d'extension du pôle enfance jeunesse ADOME**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux	308 611 €	ETAT (DETR)	110 000 €	30.6 %
Maîtrise d'oeuvre	51 128 €	CAF	71 190 €	19.8 %
		Fonds de concours – Grand Lieu Communauté	88 549 €	24.6 %
		Autofinancement	90 000 €	25.0 %
Total	359 739 €	Total	359 739 €	100 %

Il sera proposé au Conseil communautaire :

- **DE VERSER** un fonds de concours de **88 549 €** au profit de la Commune de Geneston pour son projet **d'extension du pôle enfance jeunesse ADOME** ;
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

M. LAUNAY présente le sujet.

M. MARTEIL apporte des précisions quant au projet d'agrandissement dû à la fréquentation en hausse du pôle.

M. le Président précise que les représentants de la commune ne prendront pas part au vote.

Mme Karine PAVIZA, M. Anthony MARTEIL, Mme Marie-Thérèse CORGNIET et M. Michel ALUSSON représentants de la commune de Geneston, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VERSER** un fonds de concours de **88 549 €** au profit de la Commune de Geneston pour son projet **d'extension du pôle enfance jeunesse ADOME** ;
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

M. MARTEIL remercie le Conseil communautaire au nom de la commune de Geneston.

7. FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS

Rapporteur : M. Frédéric LAUNAY

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

La commune de Saint Lumine de Coutais sollicite le Fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour la **création d'un pôle associatif et jeunesse.**

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux	100 000 €	Fonds de concours – Grand Lieu Communauté	50 000 €	45.05 %

Maîtrise d'œuvre	11 000 €	Autofinancement	61 000 €	54.95 %
Total	111 000 €	Total	111 000 €	100 %

Il sera proposé au Conseil communautaire :

- **DE VERSER** un fonds de concours de 50 000 € au profit de la Commune de Saint Lumine de Coutais pour son projet **création d'un pôle associatif et jeunesse** ;
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

M. LAUNAY présente le sujet.

M. COUDRIAU apporte des précisions quant au projet. Il précise que la commune a acquis un bâtiment de 400 m2 avec R+1 qui accueillera, après travaux de réaménagement, la ludothèque, la maison des Jeunes et la jeunesse ludique.

M. le Président précise que les représentants de la commune ne prendront pas part au vote.

M. Bernard COUDRIAU et Mme Michelle PERROCHAUD représentants de la commune de Saint Lumine de Coutais, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VERSER** un fonds de concours de 50 000 € au profit de la Commune de Saint Lumine de Coutais pour son projet **création d'un pôle associatif et jeunesse** ;
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

8. FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE MONTBERT

Rapporteur : M. Frédéric LAUNAY

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

La commune de Montbert sollicite le Fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour l'aménagement de la rue de la Jarrie – phase n°2.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	428 662.68 €	Fonds de concours – Grand Lieu Communauté	130 742.00 €	29.05 %
Maîtrise d'œuvre	18 658.08 €	Département – aménagement voie mixte (vélo/piéton)	26 000.00 €	5.78 %
Divers et imprévus	2 679.24 €	Amendes de police	22 500.00 €	5.00 %
		Autofinancement	270 758.00 €	60.17 %
Total	450 000.00 €	Total	450 000.00 €	100 %

Il sera proposé au Conseil communautaire :

- **DE VERSER** un fonds de concours de **130 742 €** au profit de la Commune de Montbert pour son projet **d'aménagement de la rue de la Jarrie – phase n°2 ;**
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

- *M. LAUNAY présente le sujet.*

- *M. MIRALLIÉ apporte des précisions quant à la phase 2 du projet de sécurisation des voies et de réalisation de pistes cyclable et piétonne sur la rue de la Jarrie en direction d'Aigrefeuille. Il remercie le Conseil pour ce vote.*

- *M. le Président précise que les représentants de la commune ne prendront pas part au vote.*

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ, Mme Manuela GUILLET, M. Christophe DOUILLARD, Mme Marie-Agnès de BOURMONT représentants de la commune de Montbert, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VERSER** un fonds de concours de **130 742 €** au profit de la Commune de Montbert pour son projet **d'aménagement de la rue de la Jarrie – phase 2 ;**
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

RESSOURCES HUMAINES

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Dans le cadre de l'augmentation du temps de travail d'un agent :

Il sera proposé au Conseil communautaire :

- **DE CREER** l'emploi suivant :

Filière SPORTIVE :

Un emploi d'Educateur territorial des Activités Physiques et sportives à Temps complet 35h

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

M. le Président présente le sujet et propose le vote.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DE CREER** l'emploi suivant :

Filière SPORTIVE :

Un emploi d'Educateur territorial des Activités Physiques et sportives à Temps complet (35h/35h)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président *ou en cas d'absence un Vice-Président* à signer tout document relatif à ces modifications du tableau des effectifs,

INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

10. CALENDRIER DES REUNIONS

MAI	Mercredi 22	18h30	CE OFFICE TOURISME COMMUNAUTAIRE - SOIREE TOURISME	Salle du Conseil
	Mardi 28	18h00	BUREAU	Salle de réunion – 1 ^{er} étage
	Mercredi 29	19h00	COMITE CONSULTATIF : GT PCAET / ENR	Salle du Conseil
JUIN	Mardi 04	18h00	COMITE DES TRANSITIONS	Salle du Conseil
	Jeudi 6	18h30	COMMISSION MIXTE - COMMISSION ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET CE DECHETS	Salle du Conseil
	Mardi 11	09h30	COMITE DES PARTENAIRES	Salle du Conseil
	Mardi 11	19h00	REUNION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Salle des Fêtes à Montbert
	Mercredi 12	18h30	GROUPE DE TRAVAIL SANTE- SOCIAL	Salle de réunion - 1er étage
		19h00	COMITE CONSULTATIF	Salle du Conseil
	Jeudi 13	18h30	COMMISSION MOBILITES	Salle des Commissions
	Mardi 18	18h00	BUREAU	Salle de réunion – 1 ^{er} étage
Mardi 25	18h00	BUREAU	Salle de réunion – 1 ^{er} étage	
JUILLET	Mardi 02	18h30	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Salle du Conseil

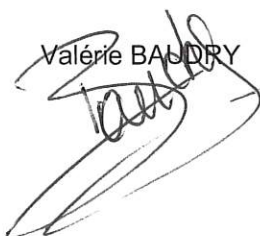
M. le Président rappelle la date et le lieu de la réunion des Conseillers municipaux des 9 communes membres de Grand Lieu Communauté : mardi 11 juin 2024 à 19h00 dans la salle des Fêtes de Montbert.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée, les services et salue les correspondants de presse présents.

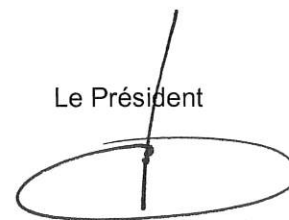
M. FÉTIVEAU intervient pour annoncer la date du COPIL Résidence Etudiante lié au futur lycée à Saint Philbert de Grand Lieu : mercredi 29 mai 2024 à 18h30.

M. le Président clôt la séance à 20h02.

Le secrétaire de séance

Valérie BAUDRY


Le Président



Johann BOBLIN